

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

## ***Extrait du Registre***

### ***Des Délibérations du Conseil***

#### ***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

*Date de convocation : 18/09/2025*

Séance du 25 septembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

***Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA***

***En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN***

***Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Patrice VIALA, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Sophie CAUMETTE, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET***

***Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Anne-Claire SOLIER***

***Absents : Michel LEBLOND, David MAURY, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL***

***Jean-François ROUSSET est désigné secrétaire de séance***

-----  
N°20250925\_104

**Objet : Déploiement du Pacte territorial Aveyron Rénov' – adhésion au groupement de commande constitué au niveau du Département de l'Aveyron**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.1414-1 à L.1414-4 relatifs aux marchés publics,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L.2113-1, L.2113-6 et L.2113-7 relatifs à l'organisation de l'achat par le biais de groupement de commandes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5721-9 qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou groupements membres, pour l'exercice de leurs compétences ; qu'une convention conclue entre le syndicat et les collectivités territoriales ou les groupements intéressés fixe alors les modalités de cette mise à disposition notamment les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service,

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2018-12-21-001 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,

Considérant la proposition du Département de l'Aveyron de constituer un groupement de commande pour la mise en œuvre du Pacte territorial Aveyron Rénov' à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant que ce groupement a pour objet la coordination des commandes dans les conditions prévues aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que ce groupement de commande est constitué pour la passation d'un marché de prestation de service dans le cadre de la participation à l'exécution du PIG Pacte Territorial Aveyron Rénov' en complément des missions obligatoires réalisé par l'ADIL, Espace Conseil France Rénov',

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier précise à l'assemblée que la collectivité s'engage sur les 2 volets suivants du Pacte Territorial Aveyron Rénov' :

- Volet 1 Dynamique territoriale : *mobilisation des publics prioritaires via la réalisation de visite-diagnostic mandatée en lien avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat indigne ;*
- Volet 2 Information – Conseil – Orientation : *animation d'un réseau secondaire de permanences mandatées par les EPCI du groupement de commandes, en coordination avec l'ADIL, Espace Conseil France Rénov'.*

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe de l'opération,
- **APPROUVE** le principe de recourir à un groupement de commandes avec le Département de l'Aveyron pour le déploiement du Pacte territorial Aveyron Rénov',
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant habilité à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des actes administratifs s'y rattachant dont les avenants éventuels, sous réserve des crédits inscrits au budget, et à en exécuter les termes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant habilité à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires afférentes à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*